

DEPARTEMENT DES ARDENNES

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MEZIERES

\*\*\*\*\*

CANTON DE VILLERS-SEMEUSE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE LUMES

## **PROCES VERBAL**

### **de l'installation du Conseil Municipal Enfants et de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal Enfants doit être composé :	9
Nombre de conseillers enfants en exercice :	9
Nombre de conseillers enfants qui assistaient à la séance :	8

L'an deux mil quatorze, le dix novembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal Enfants de la Commune de LUMES proclamés à la suite des opérations du 4 novembre 2014, se sont réunis dans la Salle de Conseil de Lumes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire du Conseil Municipal Enfants de Lumes.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux Enfants :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| 1. BILLY Louis     | 5. PERGENT Victorine |
| 2. CHATEAU Clément | 6. PETITFRERE Hugo   |
| 3. COFFART Lisa    | 7. PILLON Victorine  |
| 4. LEROY Anaëlle   | 8. SARRAZIN Emilien  |

Absente excusée : Melle Célia DUEZ

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric DEREGARD, Adjoint au Maire de Lumes, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. BILLY Louis – CHATEAU Clément – COFFART Lisa – DUEZ Célia – LEROY Anaëlle – PERGENT Victorine – PETITFRERE Hugo – PILLON Victorine – SARRAZIN Emilien dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux Enfants.

\*\*\*\*\*

## ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal Enfant, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

### Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	4

<u>Ont obtenu</u> :	Melle Lisa COFFART	zéro voix (0)
	Melle Anaëlle LEROY	trois voix (3)
	Mr Hugo PETITFRERE	cinq voix (5)

Mr Hugo PETITFRERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

## ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr Hugo PETITFRERE, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

### Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	4

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Louis BILLY	une voix (1)
	Mr Clément CHATEAU	une voix (1)
	Melle Lisa COFFART	une voix (1)
	Melle Anaëlle LEROY	une voix (1)
	Melle Victorine PERGENT	trois voix (3)
	Melle Victorine PILLON	une voix (1)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

## Second Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	4

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Louis BILLY	une voix (1)
	Mr Clément CHATEAU	une voix (1)
	Melle Lisa COFFART	une voix (1)
	Melle Anaëlle LEROY	une voix (1)
	Melle Victorine PERGENT	trois voix (3)
	Melle Victorine PILLON	une voix (1)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

## Troisième Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	4

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Louis BILLY	zéro voix (0)
	Mr Clément CHATEAU	une voix (1)
	Melle Lisa COFFART	une voix (1)
	Melle Anaëlle LEROY	une voix (1)
	Melle Victorine PERGENT	quatre voix (4)
	Melle Victorine PILLON	une voix (1)

Melle Victorine PERGENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

La séance est levée à 19 H 15.